

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-048

Date de la convocation : 04/06/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 19

Le douze juin deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et Françoise PAYEN et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoît SINGLIT et Vincent THIERION.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Gérald LORFEUVRE, M. Vincent FLEURY donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Désiré NANJI.

Secrétaire de séance : Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT.

OBJET : SPORT / CULTURE – DISPOSITIF DE SOUTIEN PONCTUEL – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU MONTHOISIEN

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire »,

Vu la délibération DC2021-98 instituant un dispositif de soutien ponctuel aux associations,

Vu la demande de l'association sportive du Monthoisien pour l'organisation d'un stage de foot les 25.26 et 27 août 2025 à Bairon et Ses Environs,

Vu l'avis des membres de la commission « sport-culture » du 2 juin 2025,

Le Bureau, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'UNANIMITÉ :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 825€ à l'association sportive du Monthoisien ;
- De prendre acte que cette subvention sera versée sur présentation d'un bilan d'activité, qualitatif et quantitatif, dans les 6 mois suivant la date de réalisation ;
- D'autoriser, le cas échéant, le Président à signer tous les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision.

La secrétaire de séance,

Nadège LAMPSON-GUEILLIOT



Le Président,


Benoît SINGLIT